



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-111167>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 25-111167

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-105577

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/09/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ASSEMBLEE NATIONALE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 11000001500013

Ville : Paris 07 sp

Code postal : 75355

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance préventive et corrective des aéroéjecteurs et compresseurs associés répartis dans les différents immeubles de l'Assemblée nationale

Code CPV principal - Descripteur principal : 50000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre porte sur la maintenance préventive et corrective des aéroéjecteurs et compresseurs associés répartis dans les différents immeubles de l'Assemblée nationale. Les prestations attendues sont définies au sein du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) . L'accord-cadre comporte une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum sur vingt-quatre mois de 30 000 euro(s) TTC, soit 60 000 euro(s) TTC sur 4 ans. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de vingt-quatre mois à compter sa date de notification. L'accord-cadre est reconductible 1 fois par reconduction tacite. La durée de la reconduction est de 24 mois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. En cas de non-reconduction de l'accord-cadre, la décision est communiquée au titulaire au minimum un mois avant la date anniversaire de prise d'effet précisée dans la notification de l'accord-cadre.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été notifié le 31/01/2025 à l'opérateur économique suivant SOTERKENOS à l'issue d'une procédure formalisée conformément aux dispositions en vigueur pour une durée de douze mois et reconductible 1 fois par reconduction tacite de 24 mois et d'un montant forfaitaire de 21102€ TTC ainsi que d'une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 60 000€ TTC sur 4 ans soit 30 000€ TTC par an

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2025